UE7 - La nouvelle fiche d'agrément est arrivée !!

Depuis le 29 janvier, la nouvelle fiche d'agrément pour **l'épreuve 7 de DSCG** est en ligne sur le site de la maison des examens ainsi qu'un document relatif aux normes bibliographiques.

En quelques lignes, quels sont les changements contenus dans cette nouvelle fiche?

• La partie consacrée au champ disciplinaire

Elle a été modifiée avec l'arrivée de deux nouveaux items que sont :

- Marketing des cabinets;
- o Développement durable/Responsabilité sociale de l'entreprise.

Il n'est toujours possible de cocher que deux champs disciplinaires, mais désormais le choix est plus étendu avec 13 possibilités contre 11 auparavant.

• Autre nouveauté, la bibliographie

Il est demandé aux candidats, comme c'était le cas avant, de mentionner 5 références bibliographiques majeures, mais, à compter de cette année, il est également exigé de présenter en 5 lignes, pour chaque référence, l'intérêt que présente la référence par rapport au sujet ou à la problématique.

• Dans la partie réservée aux enseignants-chercheurs

2 rubriques ont été supprimées :

- Adéquation du plan général au sujet et à la notice ;
- Adéquation du plan à la problématique.

Ont été rajoutées les rubriques suivantes :

- o Pertinence de la problématique par rapport au sujet ;
- o Pertinence de la méthodologie par rapport à la problématique.

A été supprimée du point 4, Présentation matérielle.